

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné à tous les intéressés que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil municipal le 19 décembre 2025 :

RCM-108 : Règlement concernant les taxes pour l'exercice financier 2026

RCM-109 : Règlement relatif à l'imposition d'une taxe sur les terrains et garages de stationnement non résidentiels

Toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements sur le site Internet de la Cité au www.ville.dorval.qc.ca ou au bureau de la greffière, 60, avenue Martin, Dorval, durant les heures de bureau.

Donné à Dorval, Québec, ce 23 décembre 2025.

(signé) Nathalie Hadida
Greffière